

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DOMAINE DU ROY
TENUE LE 19 MARS 2026.

Présences :

M. Daniel Boivin
M. René Tremblay
M. Yvon Deschênes

Mme Hélène Gagnon
Mme Renée Bolduc
Mme Marie-Noëlle Bherer
Mme Clair Otis

Était aussi présente, Mme Céline Seva, Directrice générale de l'Office
d'habitation Domaine du Roy

**OBJET : CONFIRMATION DE L'UTILISATION EXCLUSIVE DU
FRANÇAIS AU SEIN OFFICE D'HABITATION DOMAINE DU
ROY**

RÉSOLUTION NO 0326-11

Considérant que la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) et ses
règlements exigent que les organismes établis au Québec favorisent et
assurent l'utilisation du français comme langue de travail;

Considérant que selon l'article 29.15 de la *Charte de la langue
française* (ci-après « la Charte »), les municipalités et les organismes
municipaux devaient adopter une directive précisant la nature des
situations dans lesquelles ils entendent utiliser une autre langue que
le français, transmettre celle-ci au ministère de la Langue française
(ci-après « le Ministère ») et la publier.

Considérant que l'organisme Office d'habitation Domaine du Roy mène
l'ensemble de ses activités, communications internes et externes,
documents administratifs, réunions et correspondances exclusivement en
français;

Considérant que l'organisme ne recourt à aucune des exceptions prévues à
la Charte ou aux règlements quant à l'usage d'une autre langue que le
français;

Il est unanimement résolu

Que le conseil d'administration confirme officiellement que l'Office d'habitation Domaine du Roy se sert exclusivement du français dans toutes ses activités, conformément aux exigences de la Charte de la langue française;

Que la présente résolution tienne de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

Que la présente résolution soit transmise à l'émissaire de la langue française et conservée dans les dossiers administratifs de l'organisme à titre de preuve du respect de cette obligation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

À SAINT-FÉLICIEN CE DIXIÈME JOUR DE MARS 2026.

Daniel Boivin
Président du CA
Office d'habitation
Domaine du Roy

Céline Seva
Directrice générale
Office d'habitation
Domaine du Roy